



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 21 AOÛT 2023**

1. OUVERTURE

- 1.1 Mot de la mairesse
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 août 2023

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 juillet 2023 et de la séance extraordinaire du 31 juillet 2023
- 2.2 Participation des membres du conseil à divers événements

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 3.1 Autorisation pour l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Désignation de fonctionnaire désigné – Inspectrice – Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 4.2 Ajout de poste et embauche – Opérateur en traitement des eaux – Services techniques et hygiène du milieu
- 4.3 Autorisation de signature – Lettre d'entente CBC#22 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols blancs de la Ville de Sainte-Adèle
- 4.4 Ajout d'un poste et embauche – Inspecteur – Service de l'urbanisme et de l'environnement

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1

6. SERVICES TECHNIQUES

- 6.1 Autorisation de signature – Cession des infrastructures et servitude – Centre sportif Pays-d'en-Haut
- 6.2 Octroi de contrat – Services professionnels d'analyses en laboratoire
- 6.3 Autorisation de signature - Demande d'aide financière – Travaux de réfection des infrastructures rue des Skieurs – Programme PRIMEAU – Volet 2
- 6.4 Autorisation de signature – Cession de rue et infrastructures – rue des Arlequins

7. URBANISME

Demandes de dérogations mineures

- 7.1 Lot 6 295 380, chemin Pierre-Péladeau
- 7.2 1566, rue Zermatt
- 7.3 3780, rue Rolland
- 7.4 Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 2785, rue du Hameau
 - 1796, rue des Mélèzes (100 Sainte-Adèle)
 - 122, boulevard de Sainte-Adèle
 - 818, boulevard de Sainte-Adèle
 - 1010, rue des Tournesols
 - 183, rue Morin
 - 195, rue Morin
- 7.5 Second projet de résolution – Demande PPCMOI – rue du Cap
- 7.6 Adoption – Demande PPCMOI – 1069, boulevard de Sainte-Adèle

- 7.7 Adoption – Demande PPCMOI – 400, boulevard de Sainte-Adèle
 - 7.8 Premier projet de résolution – Demande PPCMOI – Ström Spa
 - 7.9 Demande d’urbanisme – Approbation d’un projet majeur de lotissement – rue des Copains – Golf Alpine
 - 7.10 Demande d’urbanisme – Approbation d’un projet majeur de lotissement – rue de la Randonnée – Boisé du Sommet
 - 7.11 Demande d’urbanisme – Approbation d’un projet majeur de lotissement – rue Alexis – Relief Nord
 - 7.12 Autorisation de signature – occupation du domaine public
- 8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 8.1 Autorisation de dépense – Étude de faisabilité – Remplacement de luminaires
 - 8.2 Autorisation – Avis d’assujettissement au droit de préemption pour les stationnements des parcs du Mont-Baldy et du Mont-Durocher
- 9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1
- 10. AVIS DE MOTION**
- 10.1 Règlement décrétant un emprunt de 7 876 500\$ pour des travaux de réfection des infrastructures et l’implantation d’un réseau pluvial – secteur des pentes 40-80 (Phases 2 et 3), incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 7 876 500\$
 - 10.2 Règlement 1314-2021-PC-4 amendant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à retirer l’exigence d’obtenir certains permis de construction
- 11. RÈGLEMENTS**
- 11.1 Second projet de règlement 1314-2021-Z-10 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation d’urbanisme (omnibus) – ADOPTION
 - 11.2 Règlement 1314-2021-PC-3 amendant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à corriger, ajouter, modifier ou préciser certaines dispositions, afin de rendre le règlement davantage performant – ADOPTION
 - 11.3 Règlement SQ-2023-01 amendant le *Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre* – ADOPTION
 - 11.4 Règlement d’emprunt 1338 pour des travaux de pavage pour une section de la rue du Valais – ADOPTION
- 12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**
- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :
 - a) Incompressibles – Fonds d’administration – 526 417,22\$ pour la période du 15 au 21 juillet 2023.
 - b) Incompressibles – Fonds d’administration – 37 831,48\$ pour la période du 22 au 28 juillet 2023
 - c) Incompressibles – Fonds d’administration – 675 654,19\$ pour la période du 29 juillet au 4 août 2023
 - d) Incompressibles – Fonds d’administration – 369 849,59\$ pour la période du 5 au 11 août 2023
 - e) Liste des comptes à payer au montant de 1 450 196,31\$ pour le mois de juin 2023
 - f) Engagements au montant de 380 206,91 \$\$ pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2023
 - g) Liste au montant de 39 375,43 \$ du mois de juillet des factures de moins de 2 500\$ ne nécessitant pas de bon de commande.
 - 12.2 Procès-verbal de correction résolution 2023-297

- 12.3 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé saisonnier (manœuvre) au Service des loisirs
- 12.4 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé saisonnier (préposé) au Service des loisirs
- 12.5 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauches d'employés temporaires (journalier-chauffeur et journalier) au Service des travaux publics
- 12.6 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée permanente (inspectrice) au Service de l'urbanisme
- 12.7 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'une employée permanente (technicienne comptable - paie) au Service de la trésorerie
- 12.8 Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1337

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques